

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2020 Compte-rendu

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS			x	Renaud Combaud
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Carole DUTRIAUX	X			
Tanguy GAILLARD			x	Emilie Roux
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	x			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU			x	
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			

Guillaume DENIS est élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 4 septembre 2020.

MOTION CAISSE D'ÉPARGNE

Suite à l'annonce de la Caisse d'Épargne, de fermer le bureau d'Aigre, le Maire propose de déposer une motion, afin de s'y opposer.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le dépôt de cette motion.

Accord du Conseil Municipal. 01 abstention

DECISION : PROJET MAISON D'ACCUEIL PERSONNES AGÉES SAINT-AUBIN :

A la suite de la présentation du projet de maison pour accueillants familiaux à Saint-Aubin sa présentation lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre dernier. Le Conseil Municipal doit décider de la poursuite ou non de ce projet.

Madame Nadia Caillaud précise que des financements auraient peut-être pu être obtenus dans le cadre du plan de relance ou par le PETR dans le cadre du TEPOS sur l'installation d'une pompe à chaleur.

Le Conseil Municipal décide à 16 voix contre, 5 pour, et 1 blanc de ne pas poursuivre l'aménagement du corps de ferme à Saint-Aubin en maison d'accueil pour personnes âgées. La propriété pourrait être mise en vente. Le Maire en informera la famille d'accueil positionner sur le projet initial.

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN A JUILLE-LONNES ET A FOUQUEURE

Deux projets de parcs éoliens sont à l'étude à proximité : un à Juillé / Lonnes par la Sté JP ENERGIE qui prévoit l'implantation de trois éoliennes et un parc à Fouqueure par la Sté ABOWIND qui prévoit cinq éoliennes. Le Maire précise que la CDC Cœur de Charente a donné un avis défavorable au projet de parc éolien sur les communes de Juillé / Lonnes et n'a pas donné d'avis à ce jour pour le projet sur Fouqueure. Les enquêtes d'utilité publique sont en cours. La commune d'Aigre se situant dans le périmètre de consultation éolien, le conseil municipal doit donner son avis sur les deux projets de parc.

10 avis défavorables, 03 avis favorables, 6 bulletins blancs et 3 sans avis.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E 1125 PAR M. DIMITRI FERRAND :

Dimitri Ferrand renouvelle sa demande d'acquisition d'une partie de la parcelle E 1125 (environ 1000 m²) longeant sa propriété afin d'y créer un verger. Il prendrait en charge les frais notariés et de bornage. Il propose le prix de 1 € le mètre carré. Le Maire rappelle que le terrain est situé dans l'emprise de l'étude de lotissement réalisée entre 2011 et 2013.

Le Conseil Municipal accepte de vendre 1000 m² de la parcelle E1125 à M. Dimitri FERRAND au prix de 10 € le m². Il sera précisé dans l'acte notarié que la ligne d'arbre située en bordure ne devra pas être coupée.

16 voix pour, 3 contre, 3 abstentions.

DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA CDC POUR LES TRAVAUX FDAC :

La Communauté de Communes assure la maîtrise des travaux de voirie éligibles au FDAC (fonds départemental d'aide aux communes) pour le compte des communes qui le souhaitent. Le contrat passé entre la Communauté de Communes et le bureau d'études BETG, pour de la maîtrise d'œuvre s'achève au FDAC 2020. Un nouveau marché sera passé pour les 3 années à venir.

Les communes historiques d'Aigre et de Villejésus avaient confié à la CDC Cœur de Charente cette maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé de confirmer l'intérêt de la commune nouvelle pour confier la maîtrise d'ouvrage à la CDC Cœur de Charente qui lancera le marché.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Monsieur Christophe Tyré ne prend pas part au vote.

PROPOSITION D'ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PROPRIETE DES CONSORTS A SAINT-AUBIN

A la suite d'un échange avec le Maire et le Maire-Adjoint en charge du cadre de vie, les consorts Martin proposent de vendre à l'euro symbolique une partie de leur propriété cadastrée Parcelle 211 Quartier 411 Section D située à Saint-Aubin, (dans la continuité de l'ancien garage écroulé de

Madame Brejasson).

Cela permettrait de valoriser cet espace en reconvertissant trois anciennes granges, à l'abandon, afin d'aménager une petite place, quelques places de stationnement, et des espaces verts dans une volonté d'intégration architecturale et de valorisation patrimoniale (pour rappel la Commune historique d'Aigre bénéficie d'une première fleur au palmarès des villages fleuris, le fleurissement des villages devant être améliorés).

Accord du Conseil Municipal. Prévoir le bornage.

PASSAGE FIBRE : SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AVEC CHARENTE NUMERIQUE (PARCELLE AH 996) :

Pour les besoins du déploiement de la fibre par le syndicat départemental Charente numérique, la Société Axione a installé rue de l'Eglise sur la placette (domaine privé de la commune) qui fait l'angle avec la rue des Gracies un local technique et ses raccordements.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de son domaine privé à Charente numérique qui exploite les réseaux de communications à haut débit.

Accord du Conseil Municipal.

DECISION POUR LA POURSUITE DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU BOIS DE LA SABLIERE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de parc photovoltaïque au sol présenté par M Jacky Guillen, porteur de projet, pour la Sté Oxynergie. A ce stade, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la poursuite du projet de parc photovoltaïque et autoriser le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique dans les termes du projet de promesse de bail transmise à chaque Conseiller Municipal. Bail de 4 ans, renouvelable sur une durée de 50 ans. Redevance annuelle de 3 000 € de l'hectare clôturé, soit environ 6 000 € annuel.

Le Conseil Municipal autorise la poursuite du projet et le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique avec la Sté Oxynergie. 2 Abstentions.

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Suite à la réunion de la commission « animation du territoire » du mois de juin, les subventions de fonctionnement annuelles ont été versées aux associations. Pour les subventions liées à des événements annulés, chaque association a été informée par courrier qu'elle devait présenter une demande écrite si des frais avaient été engagés.

Trois demandes ont été reçues :

- Association jeunesse et loisirs : a organisé cette année, la marche, la course cycliste du 16 août et la brocante. Demande de versement 2500 €.
- Comité de la foire exposition : frais engagés pour la foire 2369 €. Demande de versement de 2000 €.
- L'AS Aigre : frais de l'année 22 967 €, recettes 15 193 € (manque recettes buvettes, lotos. Déficit 7 774 €. L'AS Aigre avait fait cette année l'acquisition d'abris de touche

Le Conseil Municipal doit étudier ces demandes, définir le montant à verser, autoriser les virements de crédits nécessaires.

Accord du Conseil Municipal pour le versement de la somme de 2500 € à l'association jeunesse et loisirs, 2000 € au comité foire et 3000 € à l'AS Aigre. Pour le vote de la subvention à l'AS Aigre, Messieurs O. GEOFFRION, Président du club et R. BOUCARDEAU, Trésorier du club ne prennent pas part au débat et au vote.

DEMANDE DE SPONSORING ASSOCIATION « SOUS NOTRE AILE » :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet humanitaire et culturel de l'Association « Sous Notre Aile », représentée par Quentin Robert, son Président domicilié à Aigre. L'association a pour but de démocratiser l'aviation auprès des jeunes. L'association envisage de participer au Raid Latécoère Aéropostale (plus long raid aérien du monde). L'association est à la recherche de sponsors.

Le Conseil Municipal, décide de ne pas accorder de subvention, et propose à l'Association, une page dans le bulletin communal afin de présenter son projet.

TERRAIN BOIS BILLON : PROJET D'INSTALLATION DE SANITAIRES :

Terrain provisoire, en cours d'aménagement. Des devis d'installation de sanitaires mobiles ont été demandés à Locatoumat, 3 blocs sanitaires, raccordables au tout à l'égout ou en assainissement autonome, pour une durée de 18 mois, en l'attente de l'aménagement de deux terrains familiaux par la CDC. Coût 18 760 € en raccordables ou 8 153 € en assainissement autonome. Ces devis seront présentés en réunion de bureau à la CDC cœur de Charente.

Une réunion a eu lieu lundi 28 septembre afin de poursuivre l'étude d'aménagement du terrain à bois billon en terrain familial pour deux groupes familiaux.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Afin de tenir compte d'une modification des recettes et de nouvelles décisions budgétaires, il est proposé de modifier ainsi le budget :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Indemnité des élus - 15 000
 - Participation PETR (AMEC) 500
 - Virement à la section d'investissement 21 200
 - Entretien bâtiments - 6 700
 - Total 13 000**
- Recettes de fonctionnement :
 - DGF 19 000
 - Dotation nationale de péréquation 2 000
 - FPIC - 8 000
 - Total 13 000**
- Dépenses investissement :
 - Sol cantine 10 000
 - Bacs à fleurs 2 800
 - 2 ordinateurs portable 2 300
 - Robot de tonte (stade) 15 000
 - ~~Radar pédagogique 2 600~~
 - Frais notaire acquisition Ranger 1 500
 - Travaux les Granges - 13 000
 - Intégration FDAC 2018 (écritures comptables) 23 362
 - Total 44 562**
- Recettes investissements :
 - Intégration FDAC 2018 (écritures comptables) 23 362
 - Virement de la section de fonct. 21 200
 - Total 44 562**

Le conseil Municipal refuse l'achat du radar pédagogique. La décision modificative sera modifiée en diminuant de 2600 € le prélèvement sur la section de fonctionnement. 1 abstention.

DEMANDE DU TRESORIER POUR L'ADMISSION DE CEANCES ETEINTES :

Suite à la décision de la commission de surendettement, Madame Le comptable de la collectivité demande à la collectivité de bien vouloir passer en créance éteinte une dette de cantine d'un montant de 431.22 €.

Décision modificative sur le budget de la caisse des écoles :

- 642	- Créances éteintes	:	500 €
- 60623	- Alimentation	:	- 500 €

Accord du Conseil Municipal.

-

VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les collectivités ne versent plus au comptable du trésor, l'indemnité de conseil qui s'élevait à 483.93 €, mais peuvent continuer à verser l'indemnité de budget qui s'élèverait pour la commune d'Aigre pour l'année 2020 à 45.73 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le versement de cette indemnité à la Trésorière.

Accord du Conseil Municipal.

PARTICIPATIONS DES COMMUNES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE (ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 24.02.2020 (ERREUR MATERIELLE) :

La délibération du Conseil Municipal du 24 février dernier concernant l'encaissement des participations des communes sur le budget de la caisse des écoles comporte une erreur d'affectation : Les titres doivent être établis à l'article 7474 du budget au lieu de l'article 7067 et une erreur matérielle sur l'année d'encaissement 2020 au lieu de 2019.

Le Conseil Municipal doit approuver les modifications de la délibération du 24 février 2020.

Accord du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS D'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS :

Dans le cadre de l'adoption de l'organigramme de la commune et afin de tenir compte du départ à la retraite de deux agents (l'un depuis cet été, l'autre à venir), il est proposé de modifier le temps de travail de deux agents afin de les passer à temps complet :

- Solène Lachaise, agent administratif, actuellement à 24,5 heures ;
- Benoît Tardy, responsable des espaces verts, actuellement à 30 heures.

Le Comité technique du centre de gestion de la Charente, à la suite de la saisine de la Commune d'Aigre, a accepté ces deux propositions.

Accord du Conseil Municipal. Les deux postes à temps complet seront créés et les deux anciens postes seront supprimés au tableau des effectifs.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA FOURRIERE – CAMPAGNE DE PIEGEAGE DE CHATS :

Conformément à l'article L.221-27 du Code rural et de la pêche maritime, le Maire peut, par arrêté, faire réaliser la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et leur marquage.

Une trop forte concentration de chats peut occasionner des nuisances et des risques sanitaires importants et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant la prolifération.

A cet effet, la commune a sollicité l'appui matériel et financier du Syndicat mixte de la fourrière pour l'organisation d'une campagne de stérilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le Maire à signer la convention cadre avec le Syndicat mixte de la fourrière, pour permettre de procéder par la suite à des campagnes de piégeage de chats.
PJ : convention cadre.

Accord du Conseil Municipal.

Nathalie Renard propose par l'intermédiaire du bulletin communal et par voie de presse de procéder à une campagne de sensibilisation au puçage des chats. Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire rappelle le dispositif mis en place par la Communauté de communes Cœur de Charente pour aider au relancement de l'activité économique.
- Infos marché du jeudi : Départ en retraite de William Crydiac. Il est remplacé par Thomas Martineau le jeudi matin et par Jean-Paul Matard le dimanche matin. Le marchand de fromage du jeudi matin a laissé son emplacement. Il est remplacé par le GAEC de L'Ouche à Vigné.
- Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de Wilfried Fernandez pour l'installation d'un camion rôtisserie de poulets et plats cuisinés, le jeudi matin.
- Info Communauté de Communes : l'assainissement collectif dans le bourg de Villejésus pourrait être réalisé dans environ 3 ans après Vars et Tusson.
- La RD 88 (rue de la Servanterie) a été refaite. L'ADA a pris à sa charge la réfection de l'angle avec la rue du Cimetière. La commune prendra sur son budget de fonctionnement, environ 1500 €, pour le carrefour avec la rue des Orgouges.
- Volonté d'optimiser du foncier sur la commune : Echange en cours avec la SAFER. Attente de Rendez-vous.
- Solène Lachaise est titularisée au 1^{er} octobre 2020.
- En raison de la crise sanitaire, la commission animation propose d'annuler cette année le repas des aînés et d'offrir à la place un chèque cadeau de l'Association colis. Accord du Conseil Municipal.
- PLUI en cours : COPIL PLUI le 06 octobre prochain. Etude prochaine en commission Animation du territoire.
- Rappel : rendez-vous manifestation devant la Caisse d'Epargne samedi 3 octobre à 9 heures 45.
- Rappel : Inauguration de la Maison de santé samedi 3 octobre à 10 heures 30.
- Plan France relance : les programmes suivants seront exposés : Parking Billaudeau, Charmilles, Espace France service, Place à Saint-Aubin, vestiaires foot 2021 (étude d'une construction à neuf) voir ATD.
- Octobre Rose : Actions de lutte contre le cancer du sein à Aigre, le 17 octobre prochain : Marche solidaire de 6 km à Villejésus. Conférence à la salle des fêtes d'Aigre à 18 heures en présence de la Ligue contre le Cancer. Plusieurs actions seront menées sur le Nord-Charente. Les fonds seront reversés à des associations pour le bien-être pour les personnes atteintes d'un cancer.
- Reprise du bar de La Cagouille à Villejésus. 2 porteurs de projets en cours.
- Patricia Ranouil rappelle que les employés communaux entretiennent le puits perdu qui collecte les eaux pluviales de l'impasse entre chez elle et l'ancienne ferme appartenant à M. Raby. Elle rappelle l'étude pour l'enfouissement du câble traversant ce passage qui n'avait pas été enfoui au moment des travaux de la rue des ponts.

Fin de séance à 23 h 15